

TAROT CLUB LE PAROISSIEN

Association déclarée selon loi 1901 – JO du 8 avril 1983 – Statuts révisés le 8 juillet 2018

Siège social : Mairie de La Grande Paroisse 77130 – Tél : 01 64 32 54 54

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/08/2020

PRESENTS : Isabelle CORREIA, Jean-Claude GALLOIS, Bernard JOACHIM, Hervé LONGUET, Christian MAILLY, Danielle MAILLY, Pierre MAINTENANT, Jeanine MARAULT

ABSENCE EXCUSEE : Christine ROUSSEAU-BUCHER

Quorum atteint. Début du conseil : 19h25

1. Approbation du compte-rendu du CA du 19/06/2020

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

2. Bilan des vendredis après midi

- Reprise le 17/07/2020, le Club fonctionne en respectant au maximum les règles sanitaires (masques et gel hydroalcoolique...).
- Trois tables chaque vendredi en juillet, jusqu'à quatre tables en aout.

3. Forum des associations du samedi 5 septembre 2020

- Le club sera présent (table et panneau).
Le président présente un document qui sera mis à disposition :
Présentation succincte du TCLP avec les activités avec calendrier et lieu d'exercice
- C. MAILLY et JC GALLOIS assureront la permanence du club sur place.

4. DEFI 2021 et calendrier 2020/2021 du TCLP

Proposition du règlement du DEFI 2021. Règlement très proche du Défi 2020 avec proposition de gestion des problèmes éventuels de confinement.

Copie jointe du règlement et du calendrier proposé.

Après lecture le règlement et le calendrier sont validés par le conseil d'administration (à l'unanimité).

5. Le club face à la situation sanitaire

Devant les signes de reprise de l'épidémie le conseil d'administration s'interroge :

- Faut-il arrêter les projets en cours (défi...)?
- La mairie nous laissera-t-elle l'accès aux salles communales?
- Faut-il maintenir l'adhésion du club à la FFT?
- Que prévoit le comité 77 à ce jour?
- La FFT donne certaines consignes (lecture des directives du 20 aout) mais beaucoup de flou et de décharge de responsabilité (renvois aux maires et présidents de club). Sensation que la FFT préserve son gagne-pain.

Le conseil se concerta et décide unanimement :

- ✓ De préserver l'avenir en payant l'adhésion 2020/2021 du club à la FFT (soit 68 €)
- ✓ De conserver la liberté pour chaque adhérent de prendre ou non sa licence FFT (le club sert d'intermédiaire sans aucun intérêt financier)

Que tant que l'autorisation communale persistera :

- ✓ De maintenir le calendrier programmé
- ✓ De maintenir le DEFI 2021

- ✓ Pour les concours publics, en salle du lavoir, pour améliorer et appliquer les règles de prévention il est prévu :
 - De limiter la salle à basse à 15 tables maximum pour la jouerie
 - D'imposer les masques et gel hydroalcoolique (le club devra pouvoir fournir ces produits aux joueurs dépourvus)
 - De placer le bar en salle haute avec un sens de circulation imposé (montée à gauche, descente à droite) et avec des marques au sol pour éviter les regroupements...

Que si la commune « reconfine » avec fin des activités associatives et des accès aux salles :

- ✓ Le Club suspendra sa saison et cessera les animations programmées
- ✓ Le Défi 2021 sera stoppé avec application des règles prévus au règlement.
- ✓ Le président informera les adhérents d'une reprise éventuelle

6. ADHESIONS saison 2020/2021

La prise des adhésions est effectivement ouverte avec les aménagements votés lors du dernier CA. Le président souhaite que les adhésions soient régularisées pour la fin septembre 2020. La fiche d'adhésion 2020/2021 est jointe.

Il convient de noter que le bilan financier du club est actuellement négatif de plus de 1600 € et que notre survie va dépendre de nos adhésions et de notre participation aux tournois prévus.

7. Compétitions FFT

- Un calendrier FFT des championnats est sur le site FFT.
Restera-t-il valable demain ?
- Des qualificatifs comité 77 restent à faire (libre par 4, triplettes D3...)
Une AG comité est-elle prévue prochainement ?
- Le président prendra contact avec Daniel Arnould, président du comité 77, ces jours prochains.

8. Questions diverses

- Voici les dates des absences des membres du Conseil :
 - C. ROUSSEAU-BUCHER ⇨ 23/08 au 05/09
 - B. JOACHIM ⇨ 13/09 au 18/10
- Le président lit un mail du Crédit Agricole qui ne valide pas notre ouverture de compte bancaire pour problèmes d'écriture administrative de l'adresse du club. Le conseil s'interroge sur la volonté réelle du Crédit Agricole et demande au président de refaire une tentative auprès du conseiller local.
- Le président informe le conseil :
 - L'achat des 10 tables de jeu pliantes de 90x90 est remis à une date ultérieure (après crise sanitaire)
 - L'achat du vidéoprojecteur en mutualisation avec le club du 3^{ème} âge va se faire. Ce vidéoprojecteur servira au club à l'école tarot, à l'assemblée générale, en CA et éventuellement en concours.

Fin du conseil : 20h45

Le président invite les membres du CA à une restauration froide rapide sur place.

Jean-Claude Gallois